

Diocèse de Gaspé

PROPOSITIONS

POUR ASSURER UN SUIVI À LA RÉFLEXION
SUR L'AVENIR DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

1^{er} mai 2014

Les propositions présentées dans ce document ont été préparées par le *Groupe de réflexion sur la situation actuelle et l'avenir de nos communautés chrétiennes*. Elles ont été soumises au *Conseil pour les affaires économiques* du diocèse le 23 avril 2014 et approuvées par Mgr Jean Gagnon, évêque de Gaspé, le 1^{er} mai 2014.

Propositions pour les assemblées de fabrique

Information

1. **Information annuelle.** Que l'on organise, annuellement, une assemblée d'information et de dialogue avec les membres de la paroisse pour revoir les résultats de l'année écoulée, soumettre les projets de l'année en cours et permettre à toute la population de poser les questions qui les intéressent sur la vie de leur communauté.
2. **Don hebdomadaire.** Que les paroissiens et paroissiennes soient bien informés de ce que les fabriques attendent d'eux comme don hebdomadaire pour que la fabrique puisse équilibrer son budget chaque année.
3. **Frais minimes.** Que, dans l'information donnée aux paroissiens et paroissiennes, les fabriques leur fassent réaliser que les frais de soutien à leur paroisse sont minimes par rapport aux frais demandés par d'autres organismes (sports, écoles de musique, taxes scolaires, etc.).
4. **Rencontre des jeunes parents.** Que les fabriques organisent une rencontre avec les parents dont les enfants reçoivent la catéchèse afin de les intéresser à la vie paroissiale et au soutien de la fabrique.
5. **Informé la municipalité.** Étant donné la grande proximité entre la vie de foi, la culture et la vie communautaire d'un milieu, que la fabrique informe l'ensemble des citoyens et citoyennes et particulièrement le conseil municipal de toute décision importante concernant sa survie.
6. **Avant de prendre de graves décisions.** Là où on ne voit pas de solution à la situation financière précaire de la fabrique, que soient entrepris rapidement des pourparlers pour informer le milieu avant de prendre des décisions irréversibles.

Finances

7. **Comité de financement.** Là où la chose est réalisable, que le conseil de fabrique se donne un comité spécial pour le financement de la paroisse (campagne de capitation, collecte d'automne, activités particulières).
8. **Retrait direct.** Pour faciliter la cueillette de la capitation et des autres dons à l'Église, que chaque fabrique soit invitée à mettre en place le système de retrait direct à l'usage des paroissiens et paroissiennes.
9. **Legs et dons.** Que, pour aider au financement de leurs opérations, les fabriques fassent la promotion auprès des paroissiens et des paroissiennes de legs testamentaires ou de dons à l'occasion d'un décès ou d'un service rendu par la paroisse comme mariage, baptême, anniversaire, etc.
10. **Personnes venant de l'extérieur.** Que, pour aider au financement de leurs opérations, les fabriques invitent les personnes de l'extérieur qui demandent un service à une paroisse à leur verser un don.
11. **Tendre la main sans gêne.** Que les fabriques, en tant qu'organismes de nature communautaire, n'hésitent pas à organiser des collectes de fonds et à tendre souvent la main.
12. **Réparations majeures.** Que toute fabrique s'assure, avant de demander à l'Évêque l'autorisation d'entreprendre des travaux importants de réparations et même si elle a les fonds nécessaires, que la réalisation de ces travaux ne met pas en péril le financement des opérations courantes de la fabrique. Cette dernière devra d'abord étudier la tendance de ses résultats financiers des cinq dernières années et faire une prévision raisonnable des années à venir.

Cimetières

13. **Règlement et comptabilité.** Que pour l'administration du cimetière paroissial, chaque fabrique se donne un règlement et une comptabilité distincte des autres opérations de la fabrique et qu'elle facture les concessionnaires de lots pour les coûts réels des services rendus.
14. **Columbariums.** Qu'on analyse la possibilité de mettre en place des columbariums dans certains cimetières.

Église paroissiale

15. **Fermeture possible en hiver.** Qu'une fabrique qui considère exagérée la dépense annuelle de chauffage, étudie sérieusement la possibilité de fermer l'église pendant l'hiver et trouve un local adéquat pour les célébrations dominicales. Si la fabrique prend une telle décision, elle devra cependant garder une température minimale dans l'église selon les normes déterminées par la Mutuelle des fabriques ou un autre assureur.

Leadership

16. **Gérer en fonction de l'avenir.** Que les fabriques exercent un leadership proactif, c'est-à-dire qu'on administre toujours avec une perspective des années futures afin de ne pas transférer les difficultés présentes aux générations à venir.
17. **Informé avec doigté.** Que les fabriques agissent avec doigté dans leur manière d'informer la population pour encourager le milieu à les soutenir sans créer des craintes inutiles et toujours dans le but de faire grandir la solidarité et de voir naître des solutions nouvelles.
18. **Partenariats.** Que les fabriques n'attendent pas d'être face à de grandes difficultés pour penser à des partenariats : il pourrait être trop tard pour intéresser des collaborateurs.

Propositions pour les secteurs

19. **Solidarité.** Que soit développée une grande solidarité entre les fabriques d'un même secteur.
20. **En hiver, une église par secteur.** Que les fabriques d'un même secteur étudient l'opportunité de ne garder, pendant l'hiver, qu'une église ouverte pour le culte dominical, les funérailles et autres célébrations, et que les coûts soient équitablement répartis entre les fabriques.
21. **Discussions de secteur.** Que soient discutées, en assemblée de secteur, les questions et difficultés qui peuvent avoir une incidence sur les fabriques voisines : politique concernant les frais d'entretien des cimetières, frais demandés à des personnes venant de l'extérieur, etc.
22. **Presbytère inutilisé.** Que les fabriques qui possèdent un presbytère inutilisé le vendent ou prennent les moyens de le rentabiliser, à moins qu'il s'agisse d'un presbytère nécessaire pour loger le pasteur commun au secteur pastoral.
23. **Conseiller auprès des fabriques.** Que, dans un secteur où le pasteur le juge opportun et en fait la demande à l'Évêque, les fabriques acceptent d'avoir une personne ressource qui pourrait jouer le rôle de conseiller ou conseillère auprès des fabriques de ce secteur.

Propositions pour le diocèse

Sensibilisation

24. **Informers les élus.** Que le diocèse fasse parvenir le rapport du Groupe de réflexion à l'ensemble des élus de la Gaspésie et des Îles et offre de rencontrer les membres de la Conférence régionale des élus (CRÉGÎM) pour un échange.
25. **Invitation à des groupes ciblés.** Que le diocèse sensibilise les groupes qui le désireront, particulièrement les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle, à l'appui qui est attendu de leur part pour leurs fabriques respectives.
26. **Contributions au diocèse.** Que le diocèse fournisse aux fabriques des moyens pour que les paroissiens et les paroissiennes soient informés de la situation suivante : les frais de la messe et le partage de la collecte annuelle contribuent au financement d'à peine le tiers des coûts des services administratifs et pastoraux que le diocèse rend aux paroisses.

Ressources conseils

27. **Accompagnement des fabriques.** Que le diocèse mette à la disposition des fabriques une personne compétente pour accompagner les fabriques qui ont besoin de faire l'analyse de leur situation financière et administrative.
28. **Conseiller auprès des fabriques.** Que le diocèse informe les fabriques sur la possibilité de se donner, par secteur, une personne compétente pour les conseiller dans leur administration courante.

Formation

29. **Pour les membres des fabriques.** Que le diocèse organise annuellement une tournée de formation pour les membres des fabriques : présidentes et présidentes d'assemblée, marguilliers et marguillières, pasteurs, secrétaires.

Autorisations

30. **Emprunts et réparations.** Que le diocèse établisse des balises précises pour que soient autorisés par l'Évêque un emprunt à court ou long terme ou des dépenses importantes de réparations aux bâtiments.
31. **Restrictions nécessaires.** Que le diocèse ne permette pas aux fabriques d'entreprendre des réparations majeures à leurs bâtiments aussi longtemps que ne seront pas recueillies les sommes requises pour le financement des travaux et que ces derniers ne mettent jamais en péril le financement des opérations courantes.

Statut des fabriques et financement

32. **Changement possible de statut.** Que le statut d'une fabrique de paroisse qui n'arrive pas à recruter le nombre requis de marguilliers et marguillières soit changé en fabrique de desserte.
33. **Collecte annuelle.** Que le Conseil pour les affaires économiques fasse une réflexion sur la collecte annuelle : pertinence, organisation, objectif financier, moyen de sensibilisation, formule de partage des recettes, etc.
34. **Capitation.** Que le tarif de la capitation soit étudié et réajusté au besoin.